

Barème des honoraires*

ACHAT ET VENTE :

Prix de vente	Taux d'honoraires TTC
Jusqu'à 50 000 €	Forfait de 3 000 € TTC
De 50 001 € à 100 000 €	Forfait de 5 000 € TTC
De 100 001 € à 250 000 €	5,00% TTC
De 250 001 € à 500 000 €	4,50% TTC
De 500 001 € à 700 000 €	4,00% TTC
De 700 001 € à 900 000 €	3,80% TTC
A partir de 900 001 €	3,50% TTC

*Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat

**TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%.

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

LOCATION :

Locaux à usage d'habitation Loi n°89-462)	A la charge du Bailleur	Entremise et négociation	4% TTC du loyer annuel charges comprises
		Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail	12 € TTC /m ² habitable Loi ALUR
		État des lieux	3 € TTC /m ² habitable Loi ALUR
	A la charge du Locataire	Visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail	12 € TTC /m ² habitable Loi ALUR
		État des lieux	3 € TTC /m ² habitable Loi ALUR
	Locaux à usage commercial, civil, professionnel ou mixte	A la charge du Bailleur	10% HT du loyer annuel hors charges
A la charge du Locataire		10% HT du loyer annuel hors charges	
Autres locaux (parking, cave, etc...)	A la charge du Locataire	Forfait 200 € par lot loué	